



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 59

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} COOK tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M^{mes} CORBETT et ROBBINS interviennent. M. DEVGAN exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à augmenter le seuil d'exemption fiscale personnelle, laquelle a déjà fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} HIEBERT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les ventes au détail (numéro d'identification d'agriculteur)/The Retail Sales Tax Amendment Act (Farmer's Identification Number)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} HIEBERT intervient.

MM. REDHEAD et NESBITT posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* KOSTYSHYN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GUENTER présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Droit de défendre son domicile et sa famille

Attendu :

que les députés de l'Assemblée reconnaissent que les crimes violents prennent des proportions épidémiques au Manitoba, comme le démontrent les récentes invasions de domicile violentes et les voies de fait graves dont ont été victimes deux personnes âgées de Winnipeg et un couple de Thompson;

que les lois du gouvernement fédéral libéral et du gouvernement provincial, indulgentes envers les criminels, ont créé une situation où des récidivistes violents peuvent être mis en liberté sous caution et puis récidiver dans les heures qui suivent;

que la présence des organismes chargés de l'application de la loi dans les collectivités rurales et éloignées et les politiques qui encadrent leur travail sont souvent insuffisantes pour permettre des interventions rapides en cas d'urgence;

que les articles 34 et 35 du *Code criminel* du Canada permettent aux Canadiens d'employer une force « raisonnable » pour se défendre ou défendre leurs biens ou d'autres personnes;

que trop souvent les personnes qui sont confrontées à une telle situation doivent prendre une décision de vie ou de mort en une fraction de seconde, sans avoir le temps de prendre en considération les neuf facteurs et conditions que prévoit actuellement le *Code criminel*;

que trop souvent les personnes qui doivent prendre cette décision sont ensuite harcelées par le système de justice pénale, tandis que les véritables criminels se promènent en toute liberté;

que tout criminel qui entre illégalement dans le domicile d'une personne y habitant légitimement et qui prend des risques en le faisant devrait, plutôt que cette personne, être tenu pleinement responsable de son acte;

que le fait d'être victime d'un crime et de risquer des poursuites pour avoir agi en légitime défense nuit à la santé mentale, à la santé financière, au bien-être et au sentiment de sécurité des Manitobains et des Canadiens;

qu'il est nécessaire de modifier le *Code criminel* afin de simplifier et de clarifier les conditions s'appliquant au recours à la légitime défense lorsque des personnes entrent illégalement dans le domicile d'autrui et qu'elles représentent une menace pour elles-mêmes ou pour autrui, afin d'éliminer l'obligation de battre en retraite avant d'employer la force pour agir en légitime défense et afin d'accorder une immunité en matière civile et pénale aux personnes qui prennent légitimement de telles mesures de défense contre des intrus;

que les jurys canadiens ont toujours réaffirmé les droits des propriétaires à la légitime défense relativement aux personnes et aux biens, étant donné que toute personne a le droit de se sentir en sécurité chez elle,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à modifier le *Code criminel* afin d'établir clairement qu'une personne est fondée à employer une force raisonnable, y compris létale, pour se protéger et protéger sa famille, d'autres personnes ou son domicile lorsqu'un particulier entre illégalement dans le domicile ou tente de le faire et qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il constitue une menace à la vie et à la sécurité.

Il s'élève un débat.

M. GUENTER intervient.

MM. REDHEAD et NARTH ainsi que M^{me} BYRAM posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} COMPTON, M. NARTH et M. le *ministre* BUSHIE interviennent. M. OXENHAM exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, le président intervient et demande au député de Borderland, qui a utilisé des termes non parlementaires, de se rétracter.

M. GUENTER se rétracte.

Toujours pendant le débat, la présidente suppléante intervient et met en garde le ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones quant aux commentaires portant sur la présence ou l'absence de députés à l'Assemblée.

M. le *ministre* BUSHIE présente des excuses de plein gré.

TREIZE HEURES TRENTE

M. KOSTYSHYN, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la vyshyvanka qui a lieu aujourd'hui.

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, M^{me} HIEBERT, MM. LOISELLE et EWASKO ainsi que M. le *ministre* KOSTYSHYN font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à accorder une aide financière à la coopérative d'habitation Spruce Woods Housing Co-Operative Ltd. et à prévoir cette aide dans son budget.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre du Transport et de l'Infrastructure à allouer immédiatement des fonds à la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 8 et de la route Hecla Village pour veiller à ce qu'elles soient sécuritaires, fiables, bien entretenues et dans un état qui ne nuit pas au tourisme.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter la ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance à réserver aux aînés l'utilisation des logements qui leur sont destinés, à exiger que l'âge minimum pour y résider soit fixé à 55 ans et à procéder à une vérification appropriée des demandes présentées par les personnes désirant habiter dans ces logements.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l’investissement dans un appareil d’imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d’agrandissement prévus à l’école Phoenix.

Conformément à l’article 30 du *Règlement*, M^{me} ROBBINS formule un grief.

L’Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 53 — *Loi d’exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026*.

L’Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. JOHNSON voulant que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Qu’il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi 53 — *Loi d’exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026* —, que l’ordre de deuxième lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit sur la motion d’amendement.

MM. WOWCHUK et KHAN interviennent. L’amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KHAN

KING
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SCHULER
STONE
WHARTON..... 18

CONTRE

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
FONTAINE
KENNEDY
KINEW
KOSTYSHYN

LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE31

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat sur la motion principale.

La séance est levée à 17 h 18 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey